



**table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes**

Montréal, le 23 novembre 2016

À l'attention de Monsieur David Cashaback,
Directeur, Politiques et programmes de l'immigration sociale
Direction générale de l'immigration
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Courriel : IRCC.ConditionalPermanentRes-ResPermanenteConditionnelle.IRCC@cic.gc.ca

AVIS DE LA TCRI RELATIF À L'ABROGATION DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE CONDITIONNELLE

En réponse à la consultation lancée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le 29 octobre 2016, la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) considère que le gouvernement du Canada a tenu sa promesse électorale exactement une année après son élection, en proposant l'abrogation de l'obligation de cohabitation de deux ans s'appliquant aux conjoints ou époux parrainés mise en place en octobre 2012, qui disparaîtra au printemps 2017.

Cette obligation faisait que seul(e)s les époux/épouses ou conjoint(e)s parrainé(e)s, risquaient de perdre leur statut de résident(e)s permanent(e)s si cette cohabitation cessait. Notamment les épouses et les conjointes, plus susceptibles que les époux et conjoints d'être dépendantes sur le plan financier et vivre de la violence.

Cette obligation, avait été contestée depuis plusieurs années par diverses organisations de la société civile, notamment du secteur de la violence, de l'immigration et de femmes, qui rendait plus vulnérables les épouses ou les conjointes du fait de leur sexe en renforçant leur isolement et leur dépendance à l'endroit d'un répondant et augmentait ainsi leur vulnérabilité en cas de violence conjugale, familiale ou d'agression sexuelle.

Pour la TCRI, l'abrogation de la résidence permanente conditionnelle facilitera le regroupement familial, réduira la vulnérabilité des femmes et accordera une plus grande priorité à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Cependant, le maintien du lien de parrainage d'une durée de trois ans pour les époux-épouses et les conjoint(e)s représente toujours pour nous, un frein à l'autonomie des femmes et des filles parrainées et une atteinte à leur égalité, continuant de maintenir - même si c'est dans une moindre mesure avec l'abrogation de la résidence conditionnelle - leur dépendance, leur vulnérabilité et des rapports de pouvoir inégalitaires au sein du couple et de la famille.

Créée en 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) est un regroupement d'une centaine d'organismes voués à la défense des droits et à la protection des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec et impliqués dans l'établissement et l'intégration de toutes les catégories de nouveaux arrivants, en termes de service, d'aide, de soutien, de parrainage, de réflexion ou de solidarité. La TCRI soutient ses membres, favorise la concertation entre les intervenant(e)s auprès des personnes immigrantes et réfugiées, développe et améliore les services offerts aux personnes immigrantes et réfugiées, etc. Par un dialogue soutenu avec le gouvernement, la TCRI participe à la conception critique des politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'intégration, informe et forme les intervenants, et mène des recherche-action.

Stephan Reichhold, directeur TCRI

Yasmina Chouakri, Coordonnatrice Volet femmes TCRI

Autres organismes signataires :

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Association québécoise Plaidoyer-Victimes